

La prison, une épreuve aussi pour les fa milles des détenus

Milieu carcéral romand Les difficultés psychologiques, sociétales et financières s'enchaînent souvent à l'abri des regards. Deux mères lèvent le voile et racontent leur histoire.

Cléa Mouraux

«Un matin, il est parti au travail comme d'habitude et il n'est jamais revenu. Jusqu'ici, nous avions une vie de famille parfaite avec nos deux jeunes filles.» Alice* n'aurait jamais pensé avoir affaire au milieu carcéral et pourtant, lorsque son mari a été arrêté en septembre dernier, elle a dû faire face à un terrible choc. L'incarcération, quel qu'en soit le motif, s'accompagne de toutes sortes de difficultés. Et celles-ci ne concernent pas uniquement le détenu. L'entourage voit également son quotidien chamboulé. Des situations familiales complexes, souvent passées sous silence.

La fondation privée REPR, présente dans toute la Suisse romande, a pour mission d'accompagner les familles dont un membre est détenu. L'ensemble des professionnels, les intervenants socio-éducatifs et les bénévoles offrent un soutien émotionnel et psychologique, ainsi qu'une préparation aux visites en parler et au nouveau quotidien qui s'impose à ces familles.

Ils fournissent également des informations pratiques pour permettre de mieux comprendre le fonctionnement des centres pénitentiaires et de la justice.

«La séparation est très dure à vivre»

Alice a dû attendre plusieurs mois avant de pouvoir rendre visite à son mari à la prison de Champ-Dollon, à Genève. «On a beau se dire que les prisonniers sont bien traités, la séparation et le manque de communication sont très durs à vivre pour les familles. Comme l'enquête est en cours, les visites étaient interdites les trois premiers mois et les lettres très surveillées.»

La procureure avait néanmoins autorisé les deux enfants à aller voir leur père dans le cadre des visites organisées par REPR. Viviane Schekter, la directrice de cette fondation, explique qu'«une fois par mois, on pousse les tables des parloirs, on amène des jeux et on propose aux détenus d'avoir un moment seuls avec leurs enfants. Cela permet de maintenir au mieux le lien parental, s'il est dans l'intérêt de l'enfant.»

«Je suis très reconnaissante que mes filles aient eu cette opportunité», déclare Alice. C'était très important pour elles. REPR leur a expliqué ce qu'est la prison. Ils ont essayé de rendre le tout plus abordable. Par exemple, ils appellent le grand portail d'entrée la «bouche de baleine.»

La fondation REPR est très investie dans le travail avec les mineurs, qui est réalisé autour de la recommandation du Conseil de l'Europe de 2018, ratifiée par la Suisse. Objectif: montrer que les parents incarcérés gardent leur droit d'être parents, mais aussi que les enfants ne doivent pas subir la peine de ces derniers. REPR propose également aux enfants de se rencontrer. «Cela leur apporte tout autre chose que nous en tant qu'adultes. Ils se sentent moins seuls et peuvent se soutenir entre eux», explique Viviane Schekter. En Suisse romande, en 2024, plusieurs milliers d'enfants vivaient avec un



C'est pour dramatiser les lieux vis-à-vis des plus jeunes que le portail d'entrée de la prison de Champ-Dollon a été surnommé «la bouche de baleine» par les collaborateurs de la fondation REPR. Cette dernière accompagne les familles des prisonniers dans leur quotidien chamboulé, leur offrant notamment un soutien émotionnel et psychologique ainsi qu'une préparation aux visites en parler. 20min/Marvin Ancian

parent en prison, estime la fondation. REPR en a épaulé 550 de diverses manières cette année-là, dont un tiers qu'elle a accompagné en visite. Notons qu'il n'existe aucune statistique en Suisse sur le nombre de parents incarcérés.

«Un moment précieux»

Il a aussi fallu qu'Alice décide quelles informations révéler à ses enfants, dans le souci de les protéger au maximum: «Au début, on ne voulait pas trop leur dire pourquoi leur papa était en prison. Mais les enfants se posent énormément de questions. Je ne voulais pas leur mentir.» Finalement, les jeunes filles ont surtout été soulagées qu'il n'ait violenté personne. Parce que dans l'imaginaire d'un enfant, on va en prison quand on tue quelqu'un.»

Alice s'est rendue pour la première fois à Champ-Dollon lors du parler de Noël, organisé spécialement par REPR: «Se retrouver en famille a été très émouvant. Nous avons décoré des biscuits, un moment précieux.»

«C'est long. J'ai l'impression que ma vie s'est arrêtée et qu'elle reprendra quand il sortira.»

Alice*
Femme d'un détenu

Dans cette prison genevoise, les détenus ont habituellement le droit à une visite d'une heure par semaine et dix minutes d'appel. Une deuxième rencontre est autorisée avec les enfants. «Une heure passe très vite et nous avons peu d'intimité, mais mes filles sont contentes de le voir. Ils dessinent et jouent ensemble. Il essaie de prendre son rôle de papa.»

«Je me sens dépassée»

Les filles d'Alice ne veulent surtout pas manquer de parler, quitte à ne pas se rendre aux fêtes d'anniversaire de leurs copines. «Je me demande combien de temps elles vont devoir supporter cela. C'est très touchant pour une maman. On veut le meilleur pour nos enfants, mais on sait que ça va laisser un impact sur toute leur vie.»

La plus petite ne veut plus dormir seule, poursuit la maman: «Une fois, je suis allée manger au restaurant avec des collègues, et elle a fait une crise d'angoisse, de peur que je ne rentre pas. Je me

sens dépassée. J'ai peur qu'elles soient privées de leur père pendant leur adolescence. Je pense que c'est aussi dur pour nous que pour lui.»

Si la mère de famille en veut toujours à son mari, elle estime que tout le monde a droit à une deuxième chance: «Souvent, avant d'aller au parler je suis en colère, mais une fois que je suis face à lui et que je le vois si meurtri, je ne peux pas l'accabler davantage. Il regrette énormément ce qu'il a fait.»

«De famille parfaite à famille honteuse»

Socialement, la peine est également lourde à assumer et le sujet très tabou. «Ma famille est en colère contre mon mari et, au début, ne me parlait plus que de ça», observe Alice. Dans la vie de tous les jours, elle préfère raconter que son mari travaille. Par honte.

Deux amies d'Alice sont au courant de la situation. «Une d'elles m'a dit qu'elle ne voulait plus avoir affaire à nous et a pris

ses distances. Cela m'a blessée. La deuxième prend souvent de mes nouvelles et essaie de me proposer des sorties.» Elle indique que, seule avec ses filles, elles n'ont plus envie faire quoi que ce soit: «Nous sommes passés de la famille parfaite à la famille honteuse. C'est dégradant.»

Alice n'a pas caché la situation à l'école de ses filles: «Au début, leurs maîtresses ont été choquées, mais elles se sont montrées compréhensives. Une de mes filles a eu des difficultés et a eu droit à de l'aide supplémentaire.»

«Heureusement que je travaille aussi»

La question financière est également souvent au cœur des soucis, d'autant plus si le garant du revenu principal de la famille se retrouve derrière les barreaux.

Français, Alice et son mari résident dans le canton de Vaud depuis douze ans. «Heureusement que je travaille aussi, je ne sais pas comment j'aurais fait autrement.

J'arrive à m'en sortir et garder l'appartement, mais je dois faire très attention. En plus du loyer à payer seule, je dois aussi subvenir aux dépenses de mon mari. Je paie chaque mois son assurance maladie et je verse entre 400 et 500 francs à la prison pour qu'il puisse notamment téléphoner et s'acheter des choses au petit magasin.»

Pour Alice, le plus dur reste la séparation. «C'est long. J'ai l'impression que ma vie s'est arrêtée et qu'elle reprendra quand il sortira.» Les solutions alternatives à la pleine privation de liberté sont encore peu utilisées en Suisse, mais elle garde espoir: «J'espère de tout mon cœur qu'il aura un bracelet électronique. Il doit purger sa peine, mais il n'est pas dangereux pour la société. Cela lui permettrait de travailler et de voir ses filles. Je suis convaincue que maintenir le lien familial au maximum ne peut être que bénéfique, pour lui comme pour nous.»

Viviane Schekter souligne qu'en plus de ses locaux en ville,



Un «chalet» a été installé devant Champ-Dollon afin que des bénévoles puissent accueillir les proches des prisonniers. REPR



Les détenus ont le droit à une visite d'une heure par semaine. Une deuxième rencontre est autorisée avec les enfants. Laurent Guiraud



Ces contacts permettent «de maintenir au mieux le lien parental», souligne Viviane Schekter, la directrice de la fondation REPR . REPR

«Je reçois des aides de l'Hospice pour payer l'appartement et tout le reste. C'est très short, mais j'arrive à m'en sortir. C'est difficile de trouver un travail, je suis bloquée à la maison pour garder les enfants.»

Sarah*
Femme d'un détenu

la fondation a mis en place des lieux d'accueil devant les prisons, tenus par des bénévoles, où toute personne peut bénéficier d'une écoute «de citoyen à citoyen».

Genève a soutenu l'initiative et les autres cantons ont peu à peu suivi. «C'était important de créer un lieu qui ne ressemble pas à la prison, mais qui en soit très proche géographiquement, pour que les gens puissent obtenir du soutien immédiat.»

Selon sa directrice, REPR accueille des familles de niveaux socio-économiques très variés: «Certains vivent en Suisse depuis longtemps, d'autres beaucoup moins, certains ont de bonnes relations avec leur famille, d'autres pas.»

Lorsqu'il s'agit d'expliquer le tabou autour de l'incarcération, Viviane Schekter estime qu'il est compliqué pour la société d'admettre que notre système fait des dégâts collatéraux majeurs. On n'a pas envie de voir que le «méchant» en prison a une famille qui souffre.»

Sarah*, mère de deux enfants en bas âge, s'est retrouvée dans une situation similaire lorsque son mari a été arrêté, il y a une année: «Je suis assez indépendante et je ne m'en sors pas trop mal, mais c'est dur de se retrouver seule du jour au lendemain, avec les enfants et tout le reste à gérer.»

Les visites ont été interdites les premiers mois de détention. «Ne plus être en famille et ne même plus avoir de ses nouvelles a été très compliqué. En voyant que la situation ne se débloquent pas après les six premiers mois, j'ai contacté la fondation REPR pour que mes filles puissent voir leur père. Elles ont obtenu l'autorisation d'y aller accompagnées d'un éducateur socio-éducatif, sans moi.»

Sarah explique que ce sont la procureure et son avocat qui lui ont parlé de la fondation REPR: «Je n'ai pas fait les démarches tout de suite, en pensant que l'interdiction de visite ne durerait pas. J'étais aussi un peu réticente de rencontrer des assistants sociaux. J'avais peur qu'ils me retirent la garde de mes filles, mais ce n'était pas du tout leur but. Ils ont été très empathiques. On a organisé un premier rendez-vous pour préparer la visite, puis pour discuter de comment les choses se passent avec les enfants. Nous sommes très bien encadrés.»

Après huit mois de détention, Sarah a enfin pu rendre visite à son époux à Champ-Dollon. «J'y vais chaque semaine et j'y emmène mes filles. Ce n'est pas facile. La plus petite est trop jeune pour se rendre compte, mais la grande veut y aller et pleure chaque fois qu'il faut repartir.»

«J'assume tout»

«De manière générale, je suis assez solitaire. J'ai quelques amis qui sont au courant. Je suis quelqu'un qui assume tout. Je m'en fiche de ce que les gens pensent. C'est une épreuve de la vie que je dois surmonter», estime-t-elle.

Sarah a tout de même décidé de ne pas en informer l'école de sa plus grande fille, qui a fait sa première rentrée quelques mois après l'arrestation: «Ils n'ont pas posé de question sur la situation familiale ou sur le père, alors je n'ai rien dit.»

Financièrement, Sarah éprouve des difficultés. «Mon mari a un titre de séjour français et nous étions en train de remplir une demande de permis B pour regroupement familial. Nous venions d'ouvrir une société à nos deux noms en Suisse. Aujourd'hui, elle ne tourne plus et je dois la mettre en liquidation. Je reçois des aides de l'Hospice pour payer l'appartement et tout le reste. C'est très short, mais j'arrive à m'en sortir. C'est difficile de trouver un travail, je suis bloquée à la maison pour garder les enfants.»

La jeune maman espère que le jugement sera rendu le plus vite possible. «C'est normal de devoir purger une peine si on fait des choses illégales, mais avoir un proche incarcéré fait des dégâts familiaux. Je ne pense pas que dans notre cas, cela se justifie.»

* Prénoms d'emprunt

«J'y vis, j'y paie» asséchera les ressources des villes»

Votation La gauche et les syndicats appellent à rejeter l'initiative et son contre-projet.

Un «pirate du Léman» et un aspirateur à impôts. La Plateforme pour la justice fiscale (gauche et syndicats) est fière de ses deux affiches de campagne pour appeler à voter deux fois non, le 18 mai, à l'initiative de l'UDC «J'y vis, j'y paie» comme à son contre-projet.

Soutenue seulement par l'UDC, «J'y vis, j'y paie» propose que l'impôt communal, prélevé en partie au lieu de domicile et en partie au lieu de travail, ne le soit plus qu'au lieu de domicile. Le système actuel «permet un financement équitable des prestations offertes par les communes-centres à tous les résidents du canton», a déclaré mardi le député PS Sylvain Thévoz.

L'initiative conduirait à un assèchement des ressources des villes populaires et peuplées au profit des communes fortunées, ajoute le député. Celles qui font le plus d'efforts sur les plans social, culturel ou encore sportif devront soit couper dans leurs prestations, soit augmenter leurs impôts, prévient Jean-Luc Ferrière, du syndicat SIT. Et ce, pour permettre à celles «qui ne font rien» de baisser encore leur impôt communal déjà très bas: «C'est un transfert de ressources des pauvres vers les riches».

Reste qu'il faut le plus d'efforts sur les plans social, culturel ou encore sportif devront soit couper dans leurs prestations, soit augmenter leurs impôts, prévient Jean-Luc Ferrière, du syndicat SIT. Et ce, pour permettre à celles «qui ne font rien» de baisser encore leur impôt communal déjà très bas: «C'est un transfert de ressources des pauvres vers les riches».

La Ville perdrait 50 millions

Les communes concentrant les emplois y perdraient beaucoup: 50 millions pour la Ville ou encore 10 millions pour Lancy. Neuf communes, concentrant 360'000 habitants, seraient perdantes. Cologny empocherait 5 millions.

Quant au contre-projet, il faut aussi le refuser, tout en le priviliégiant dans la question subsidiaire, selon la plateforme.

Il a été élaboré par l'Association des communes genevoises (ACG) sous pression de l'initiative «extrême» de l'UDC, selon le député Vert Julien Nicolet-dit-Félix.

Accepté à une voix près au Grand Conseil, il valide l'abolition de l'imposition au lieu de travail, tout en prévoyant de revoir la péréquation financière intercommunale d'ici à 2029. Et ce, en tenant compte du rôle des pôles urbains, du développement des infrastructures publiques ou encore de la structure de population et des entreprises.

Quant au contre-projet, il faut aussi le refuser, tout en le priviliégiant dans la question subsidiaire, selon la plateforme. Il a été élaboré par l'Association des communes genevoises (ACG) sous pression de l'initiative «extrême» de l'UDC, selon le député Vert Julien Nicolet-dit-Félix.

Accepté à une voix près au Grand Conseil, il valide l'abolition de l'imposition au lieu de travail, tout en prévoyant de revoir la péréquation financière intercommunale d'ici à 2029. Et ce, en tenant compte du rôle des pôles urbains, du développement des infrastructures publiques ou encore de la structure de population et des entreprises.

Péréquation opaque?

De quoi épargner les villes? L'ACG a exposé que les effets du nouveau système d'imposition ne

devraient pas être neutralisés par la péréquation, réfute Julien Nicolet-dit-Félix.

«Il n'y a pas une volonté de neutralité fiscale», ajoute Jean-Luc Ferrière, selon qui l'unanimité de l'ACG volera en éclats quand les communes aisées «refuseront de partager, à l'instar de Cologny, qui a saisi la justice contre le financement péréquatif du sans-abrisme».

Quant à simplifier une péréquation opaque, Julien Nicolet-dit-Félix infirme: «C'est une horlogerie complexe mais transparente.»

Effet domino?

Reste qu'il faut le plus d'efforts sur les plans social, culturel ou encore sportif devront soit couper dans leurs prestations, soit augmenter leurs impôts, prévient Jean-Luc Ferrière, du syndicat SIT. Et ce, pour permettre à celles «qui ne font rien» de baisser encore leur impôt communal déjà très bas: «C'est un transfert de ressources des pauvres vers les riches».

Antidémocratique? «Sa place au Grand Théâtre est subventionnée par la Ville, rétorque Tobia Schnebli (Parti du Travail). Si on touche au système actuel, mon parti proposera que les non-résidents paient plus cher pour bénéficier des infrastructures de la Ville.»

Pourquoi Genève ne peut-il faire comme tous les autres cantons, où l'impôt des communes est uniquement prélevé là où on habite? Parce que les inégalités de richesse y sont les plus grandes et que la Ville y concentre 40% de la population, selon la plateforme. Enfin, attention à l'effet domino, prévient Sylvain Thévoz, rappelant que les frontaliers sont taxés à la source, soit au lieu de travail, au plus grand bénéfice de Genève.

Recours de communes

De nombreuses communes recourent individuellement contre les frais de perception des impôts communaux en 2024 que leur facture l'Administration fiscale cantonale (AFC), selon «20 minutes». Ces recours sont déposés devant la Chambre administrative. L'action est coordonnée par l'ACG.

L'AFC facture systématiquement sa prestation à 3% du montant perçu, soit le maximum légal, et ce malgré la numérisation de ses processus, explique la présidente de l'ACG, Karine Bruchez. Elle juge ces frais disproportionnés: en 2023, les communes ont versé 64,8 millions, alors que les charges complètes de l'AFC s'élevaient à 86,7 millions.

Rachad Armanios



Les opposants au texte de l'UDC ont lancé leur campagne. De g. à dr.: Tobia Schnebli (Parti du Travail), Jean-Luc Ferrière (SIT), Bernard Clerc (Solidarités), Sylvain Thévoz (PS) et Julien Nicolet-dit-Félix (Verts). RAR